

Procès verbal du Conseil d'école du 23 mai 2017

FCPE Mme NEVES Mme BIDA Mme FAVERIE Mme LE MENE

Mme AUDOUSSET : absente excusée

API Mme MARMIER M MORAES Mme GRAFFIN Mme OUVRARD Mme AZAN

PEEP Mme MARY Mme SALIOU Mme CAYOL Mme DAGUENEAU Mme DUGGAN PAGES Mme
BAPEAUME Mme DESPAS Mme DURNERIN

Représentant municipal : M LAUNAY

DDEN : M DUGUET

Enseignants : Mme SCHIRM Mme FUSEY Mme KULHMANN Mme DEBRAY Mme LOVIGHI Mme
DUMOULIN Mme AUSTRUY Mme HAPULAT Mme RAT Mme FAVIER Mme PICHON Mme FIOR
Mme YVONNET Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme ROBERT Mme ROMBI Mme PELLETIER

Mme BALLESTRA : absente excusée

Ordre du jour

- Rentrée 2017/hypothèse(s) de structure : informations
- LSU : informations
- Théâtre : informations
- Sorties programmées : informations
- Classes de découverte : bilan
- Objet créatif : information
- Ecoliadés et suggestions
- Points municipaux : le potager pédagogique : quelle date de création ?
 - travaux programmés pendant les congés : confirmations
 - limitation de la vitesse à 30 km autour des écoles, voire feux
pédagogiques
 - restauration : il semble que les services changent pour certains enfants,
une fois au premier, une fois au second : point sur l'organisation

La séance est ouverte à 18 h 35.

- Rentrée 2017/hypothèse(s) de structure : informations

L'école compterait 17 classes banales et 1 ULIS.

Après que l'équipe enseignante ait élaboré, compte-tenu de l'effectif qu'elle avait à disposition à l'heure actuelle, 4 hypothèses, elle a retenu la suivante :

- 3 CP qui compteraient, pour l'instant, 25,25 25 élèves
- 1 CP/CE2 de 22 élèves ou 24 élèves (10CP/12 ou 14 CE2)

- 4 CE1 qui compteraient 26,26,26, 27 élèves
- 3 CE2 qui compteraient 28, 28, 28 élèves
- 3 CM1 à 30 élèves
- 3 CM2 qui compteraient 27, 27, 28 élèves
- 1 ULIS avec 12 élèves

1^{ère} précision

Ces nombres sont susceptibles de modification, dans la mesure où des inscriptions ou des radiations peuvent se produire jusqu'à la première semaine de rentrée.

2^{ème} précision

C'est l'équipe enseignante de la maternelle, si elle l'accepte de nouveau, qui composera les classes de CP.

3^{ème} précision

Mme Fusey réintègrera son CP en janvier.

4^{ème} précision

Les critères retenus par l'équipe enseignante pour la composition des classes visent toujours à la constitution de classes hétérogènes.

Enfin, comme toujours, il est rappelé qu'il est absolument nécessaire que l'absence de tout enfant à la rentrée soit excusée, par écrit, au plus tard le vendredi 1^{er} septembre.

Un représentant des parents élus API demande des précisions quant au courrier de Monsieur le Maire en direction de Monsieur le Ministre de l'Education nationale. La Mairie envisage t-elle un retour à la semaine des 4 jours ? Quid des ateliers soleil dans cette configuration ?

Monsieur le représentant de la mairie explique que le courrier de Monsieur le Maire a pour but d'alerter le ministre de l'Education sur le fait que le décret ne doit pas être trop tardif pour qu'il y ait possibilité de revenir à 4 jours, car il faut déjà, si ce n'est le cas, configurer différents plannings.

Le représentant des parents élus API demande si le souhait est de pérenniser les Ateliers Soleil en septembre 2017. Monsieur le représentant municipal répond qu'il a toujours été question de revenir à la semaine de 4 jours dès que possible. Une réflexion est menée sur comment pérenniser tout le travail initié avec les animateurs durant cette année scolaire.

Monsieur le DDEN a rencontré Monsieur le Maire qui l'a informé de la volonté de revenir à la semaine de 4 jours avec maintien des Ateliers Soleil.

- LSU : informations

- ✓ C'est le décret n° 2015-1929 du 31-12-2015 ; arrêté du 9-11-2015 qui institue le LSU et précise sa mise en place à partir de la rentrée 2016 .

Les représentants des parents élus demandent quand les représentants légaux recevront un identifiant et un mot de passe qui leur permettront d'accéder à l'application du Livret Scolaire Unique.

Ils le demandent d'autant plus qu'une livraison ministérielle assez récente reçue par les écoles leur a permis de recevoir un document informatif sur le LSU .

Mais à ce jour, les écoles n'ont pas reçu ces codes. Cela signifie sans doute que la plateforme parentale n'est pas encore ouverte.

En consultant Eduscol, Mme la Directrice a trouvé cette indication : ce livret sera accessible progressivement aux responsables légaux d'ici la fin de l'année 2017.

Mme la Directrice précise que certains enseignants ont utilisé leurs propres imprimantes pour le tirage du LSU de février.

Mme la directrice souligne que les enseignantes continueront à transmettre aux familles une version papier aux représentants légaux qui n'auraient pas internet.

Des parents élus API demandent à ce que la mairie prenne en charge le coût de l'impression. La mairie précise qu'un crédit particulier a été débloqué.

Mme la directrice informe également les parents que Monsieur l'Inspecteur a suggéré que les parents qui le souhaitent peuvent voir avec l'enseignant la possibilité d'un transfert sur une clef USB personnelle. Chaque enseignant avisera.

- ✓ Cette année scolaire, comme l'an dernier les élèves de CE2 ont passé des évaluations en octobre. Mais, le LSU indique un bilan de fin de cycle (donc CE2). Il représentera la somme des connaissances et des compétences acquises, donc le degré de maîtrise des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

À la fin de chaque cycle (CE2, sixième, troisième), une fiche dresse un bilan global sur huit composantes du socle commun grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

Pour rappel :

- a) Le langage pour penser et communiquer doit être évalué suivant les 4 objectifs suivants :
 - comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

- b) les méthodes et outils pour apprendre ;
- c) la formation de la personne et du citoyen (via un parcours citoyen)
- d) les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- e) les représentations du monde et l'activité humaine.

Les représentants de parents d'élèves des 3 associations s'étonnent de l'absence d'un indicateur lié à la moyenne.

Le LSU n'étant pas une finalité en soi, une enseignante précise l'importance de suivre la scolarité de son enfant au quotidien – viser les cahiers – et ne pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant.

- Théâtre : informations

Comme expliqué le 22 avril par Mme FIOR et Mme SCHMITT aux représentants des parents d'élèves, suite aux contraintes concernant le nombre de personnes sur scène et imposées par le théâtre, compte-tenu aussi du fait des effectifs actuels des CP et CE2, les enseignants concernés ont été contraints, en concertation, de privilégier une représentation au sein de l'école.

Suite toujours à la réunion du 22, il avait été compris que les représentants des associations et fédérations relaieraient la demande de volontaires auprès de leurs adhérents.

Si, toutefois, cela causait souci, un courrier pourrait être transmis par les enseignants.

Les représentants élus PEEP attendaient de connaître les différents horaires.

Mme Fior précise que les parents qui filtrent doivent être au théâtre à partir de 18h00, pour la visite du théâtre et des consignes de sécurité. Il s'agit de 4 parents dans l'entrée, et 2 dans la salle.

Le début de la 1^{ère} partie est 19h00. Les enfants et parents doivent venir à 18h30.

Le 1^{er} spectacle va s'arrêter autour de 20h30. Tout le public devra alors quitter la salle.

Les parents qui filtrent lors de la 2^{ème} partie doivent venir à 20h15 pour une transmission des consignes de sécurité.

Deux courriers vont être envoyés aux parents (un courrier particulier en direction des parents qui aident à l'organisation, et un autre pour les parents qui viennent assister au spectacle).

Un représentant de parent d'élève demande l'horaire pour la représentation des CP et CE2 du 23 juin. Il lui est répondu que les enseignants sont en attente de l'accord de la municipalité pour l'occupation des locaux. Un courrier, parallèlement, a été adressé à la préfecture pour avertir de cette manifestation culturelle.

Un représentant des parents élus API demande si la police municipale sera présente devant le théâtre le 19 juin. La police se déplacera et effectuera un passage.

Mme la directrice informe le conseil d'école quant à la difficulté de connaître la personne adéquate à informer à la préfecture pour les manifestations culturelles.

M. Launay précise que Monsieur DOHOLLO est le référent à la mairie.

- Sorties programmées : informations

Les classes de CM1 se rendront au Labymais de Saint-Barthélémy , en Seine et Marne, le 29 juin et c'est la même destination que prendront les CM2 le 30 juin.

Les classes de CE1C et CE1D profiteront de l'Exploradome de Vitry le 15 juin.

Celles du CE1A et CE1B, ainsi que l'ULIS iront au château de Beauregard situé dans l'Essonne le 30 juin.

Les CE2A, B et C exploreront Provins , en Seine et Marne, le 27 juin.

Les CPA, B, C et D, eux, visiteront le château de Breteuil dans les Yvelines le 29 juin.

Mme la directrice informe le conseil d'école qu'il restera un montant de 459.50 euros à la charge de l'école.

- Classes de découverte : bilan

Concernant la classe de CM2A de Mme Favier, à Blois, il s'agit d'un bilan positif puisque les élèves ont été fort intéressés par les sujets abordés (géographie et sciences).

Mme Favier considère que le thème proposé- l'étude de la Loire et ses aménagements- était judicieux et fort intéressant. Une proposition de cap monde a été remplacé par une visite du château de Blois dont il eut été dommage de se priver.

Pour les classes de CM2B et CM2C de Mmes Fior et Schmitt, même constat, sinon, peut-être, une interrogation sur la distance pour un séjour de 5 jours. Pour mémoire, le séjour se situait à la Bourboule.

Un représentant des parents remercie les enseignantes pour leur implication et le suivi des élèves.

Mme la directrice informe que M. l'inspecteur a rappelé qu'il n'existe pas d'obligation pour les enseignants de CM2 de participer à une classe de découverte.

Une réponse négative des enseignants est apportée à l'interrogation d'un parent qui demande si des soucis d'hébergement ont été rencontrés.

- Objet créatif : information

Le choix s'est porté sur un gobelet en plastique rigide. Le prix de vente sera de 4 euros. Sur chaque gobelet figureront les dessins d'une classe.

- Ecoliadés et suggestions

Les représentants des parents élus PEEP ont suggéré d'apporter des fruits frais, en plus des bonbons. L'idée est bonne. Toutefois, il semble fort difficile de pouvoir veiller, compte-tenu du nombre

d'enfants, surtout dans ce contexte, non seulement aux allergies concernant les enfants bénéficiaires d'un PAI, mais encore de mémoriser les enfants qui souffrent d'allergies alimentaires mais, qui, ne fréquentant pas la restauration municipale, n'ont pas de PAI. L'équipe pense aux kiwis, aux fraises...

Concernant la suggestion d'achat de médailles ou de petites coupes, via la coopérative, pour récompenser les exploits, l'équipe enseignante qui, bien entendu, achète toujours des récompenses, s'oriente toutefois vers une reconduction des petits lots.

Des parents rappellent que, lorsque une fête d'école se tenait, la mairie fournissait des petits lots. Est-ce envisageable dans le cadre des Ecoliadés ? Monsieur le représentant municipal transmet la demande.

- Points municipaux :
 - ✓ le potager pédagogique : quelle date de création ?

La demande a été transmise. A ce stade, la mairie attend un projet pédagogique. Mme la directrice ne s'engagera pas dans ce type de projet, d'abord parce que cela n'est pas justifié pour planter quelques carottes et autres légumineuses et surtout, parce que, depuis trois ans, chaque procès-verbal des conseils mentionne l'engagement municipal.

Monsieur le représentant municipal précise que les arêtes du bâtiment cantine vont être traitées lors des travaux de cet été. De plus il réprecise les travaux programmés : accessibilité + travaux suite à l'audit de sécurité + travaux d'huissierie.

La création du potager pédagogique n'est pas une priorité.

travaux programmés pendant les congés : confirmations

Lors du précédent conseil, la municipalité a annoncé une programmation des travaux suivants pendant les grandes vacances, à savoir :

mise en place d'un visiophone ; création d'un sanitaire PMR ; signalétiques aidant à la déficience visuelle ; création d'un ascenseur ; création de rampes d'accès à l'école, suppression des manches d'évacuation, réfection des huisseries de la salle d'arts ménagers, réfection des cours...

Monsieur le représentant municipal précise qu'une enveloppe globale de 450 000 euros a été votée.

Des représentants des parents élus FCPE, PEEP, API demandent ce qu'il en est de la réfection de la cour. Il est précisé que ce point n'est pas réglé car il existe un souci avec le prestataire de l'enrobé. Donc, aucune certitude quant à la date des travaux, sans doute pendant les congés de la Toussaint ou ceux de Noël. . Les enfants qui vont en centre de loisirs seraient alors répartis dans un autre centre unique.

Les représentants des parents élus PEEP,FCPE ,API voudraient que les demandes soient étudiées dans leur ensemble. Un représentant API mentionne l'auvent demandé.

Les parents s'inquiètent quant à la remise en état de la cour après les travaux de cet été.

Mme la directrice regrette le problème lié au prestataire d'enrobé car un projet pédagogique lié à l'aménagement des cours après réfection avait été demandé par la mairie donc, réalisé et transmis.

Un représentant des parents élus API demande si l'augmentation de l'enveloppe budgétaire inclut le passage en liaison froide de la restauration.

La réponse est négative.

Un représentant des parents élus FCPE interroge : dans les travaux, l'isolation phonique de la cantine a-t-elle été prévue ?
Elle ne l'est pas.

Les représentants des parents d'élèves questionnent : y-a-t-il des problèmes de sécurité dans la cour ?
Les services municipaux sont intervenus en urgence cet hiver lorsqu'il y a eu le gros trou qui était dangereux.

-limitation de la vitesse à 30 km autour des écoles, voire feux pédagogiques

Concernant les aménagements de sécurité, le plateau de sécurité a été aménagé à l'angle de l'Avenue d'Arromanches et de l'Avenue Jean Jaurès.

Monsieur le représentant municipal évoque la problématique liée à la cohabitation vélo / bus et l'étroitesse des voies lorsqu'on instaure une zone 30.

Quartier par quartier, un plan de déplacement dans St Maur va être instauré, mais dans un horizon lointain.

Les représentants des parents API proposent alors de créer une zone comprise entre 30 et 50 km .
Est-ce possible ? Réponse : les limitations sont normalisées.

Un représentant des parents élus PEEP évoque la limite des plateaux surélevés car les enfants ne font pas la différence entre le trottoir et la chaussée.

- ✓ Restauration : il semble que les services changent pour certains enfants, une fois au premier, une fois au second : point sur l'organisation

En effet, afin d'équilibrer le nombre d'enfants à chacun des services (le réfectoire compte 192 places), de manière aussi à tenir compte des ateliers du midi (2 par jour) et enfin de faciliter la mise en place du second service par les agents, il est nécessaire pour les animateurs de procéder souvent à des changements de service.

De plus le nombre de rationnaires fréquentant la restauration municipale augmente : en moyenne 370, parfois plus.

La séance est levée à 20 heures 25.

Fait à Saint-Maur, le 25 -05-2017

Mme KUHLMANN, secrétaire de séance

Mme Giroux, présidente

